

**COMMUNIQUE**

Paris, le 24 juillet 2026

Formation spécialisée du CSA Alimentation : des avancées obtenues, mais des exigences fortes restent à porter pour protéger les agents de la DGAL

La Formation spécialisée du CSA Alimentation s'est réunie afin d'examiner plusieurs dossiers majeurs concernant la **santé, la sécurité et les conditions de travail** des agents de la Direction générale de l'alimentation (DGAL).

 **FO Agriculture** a porté avec détermination les attentes des agents et rappelle que l'amélioration des conditions de travail passe par une véritable politique de prévention, construite avec les personnels et leurs représentants.

Des avancées concrètes obtenues grâce aux revendications portées par FO Agriculture

Plusieurs dossiers ont connu des avancées significatives lors de cette instance :

-  **La relance du groupe de travail sur le temps de travail en abattoir**, afin de poursuivre les travaux sur l'application de la note de service et garantir une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire ;
-  **La révision du Guide du nouvel arrivant**, outil essentiel pour accompagner les agents lors de leur prise de poste et améliorer leur intégration ;
-  **L'élaboration d'une FAQ sur la note de service relative au temps de travail**, afin d'apporter des réponses claires et partagées aux agents et aux encadrants ;
-  **La finalisation de l'instruction technique relative à la prévention des risques chimiques en SIVEP**, qui devra désormais se traduire par des mesures concrètes de protection des agents exposés.

Ces avancées sont le résultat d'un travail syndical constant mené par **FO Agriculture**, qui alerte depuis plusieurs années sur la nécessité de mieux prendre en compte les risques professionnels auxquels sont confrontés les agents de la DGAL.

Des conditions de travail toujours fortement contraintes

La succession des crises sanitaires impose une pression continue sur les collectifs de travail. Les agents sont régulièrement mobilisés dans l'urgence, sans disposer de périodes suffisantes pour se former, analyser les retours d'expérience, renforcer les actions de prévention ou résorber les retards accumulés.

La prévention des risques professionnels ne peut pas rester une simple intention : elle doit être intégrée pleinement dans l'organisation du travail et accompagnée des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

FO Agriculture restera mobilisée sur les dossiers prioritaires

Notre organisation syndicale restera particulièrement vigilante sur :

- la mise en œuvre effective des mesures de prévention en SIVEP et le maintien des moyens nécessaires à la protection des agents ;
- la poursuite des travaux sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), la prise en compte du risque ammoniac et le développement d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des actions engagées ;
- l'application homogène de la réglementation relative au temps de travail en abattoir sur l'ensemble du territoire ;
- la reconnaissance de la catégorie active pour les agents exposés répondant aux critères réglementaires ;
- l'amélioration de l'anticipation et de l'organisation des futures crises sanitaires.

La santé et la sécurité des agents ne sont pas une variable d'ajustement !

FO Agriculture continuera de défendre une exigence claire : la protection des agents doit rester une priorité absolue.

Les dispositifs de prévention doivent être élaborés avec les agents et leurs représentants, reposer sur des règles nationales claires et bénéficier des moyens nécessaires à leur application effective.

 La qualité du service public de l'alimentation repose avant tout sur des agents protégés, reconnus et accompagnés dans l'exercice de leurs missions.

FO Agriculture continuera à porter cette exigence auprès de l'administration : protéger les agents, c'est garantir un service public de qualité.